



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

SECRETARIAT GENERAL

Bruxelles, le 25 juin 2013

**CM 3441/1/13
REV 1**

**OJ/CONS
ECOFIN**

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: M. Hans Gilbers
hans.gilbers@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.9891/6685

Objet: 3248^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)

Date: 26 juin 2013

Heure: 18.30

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT LEX
Rue de la Loi, 145, 1048 BRUXELLES

VERSION RÉVISÉE N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

POURSUIITE de la 3248^e SESSION

La 3248^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières), qui s'est tenue le 21 juin 2013, se poursuivra à Bruxelles le **mercredi 26 juin 2013 à 18 h 30**:

- La session se déroulera dans la salle 1 du bâtiment Lex;
- Elle se tiendra au format 2+2;
- Le régime d'interprétation sera EN/FR/DE/IT/ES;
- Des sandwiches seront servis;
- **Les points à l'ordre du jour** sont les suivants:

Activités non législatives

3. Approbation de la liste des points "A"
11123/13 PTS A 46 **ADD 1**

Délibérations législatives

*(Délibération publique en application de l'article 16, paragraphe 8,
du traité sur l'Union européenne)*

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"
14. Redressement des banques et résolution des défaillances bancaires [**première lecture**]
- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour le redressement et la résolution des défaillances d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement et modifiant les directives 77/91/CEE et 82/891/CE du Conseil ainsi que les directives 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE et 2011/35/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010
 - = Orientation générale
11148/13 EF 132 ECOFIN 572 DRS 121 CODEC 1511
15. Divers
- Point de la situation concernant les dossiers législatifs, y compris la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts et les règles révisées relatives aux marchés d'instruments financiers
 - = État d'avancement des travaux